



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michel
LIEBGOTT

Député
de Moselle
Xème circonscription

Maire
de Fameck

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Hayange, le 15 février 2010

SOS HAITI Enfants Adoptés
108 boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

N.REF : ML/BG 95.02.10.

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 2 février 2010 lequel a retenu toute mon attention.

J'ai pris note de vos inquiétudes et les partage. Aussi, ai-je décidé d'interpeller Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes par un courrier dont vous trouverez une copie jointe à la présente.

Je ne manquerai bien entendu pas de vous transmettre la réponse qui y sera apportée par le Gouvernement.

Dans l'attente, je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de ma parfaite considération.

Bien à vous,


Michel Liebgott

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

4, rue Jacques Tourneur - BP 90069 - 57703 HAYANGE Cedex - Téléphone : 03 82 84 06 06 - Télécopie : 03 82 84 66 88
E-mail : michel.liebgott@wanadoo.fr - www.michel-liebgott.com



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michel
LIEBGOTT

Député
de Moselle
Xème circonscription

Maire
de Fameck

COPIE POUR INFORMATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Hayange, le 12 février 2010

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des Affaires Etrangères et
Européennes
Solidaire
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

N.REF : ML/BG 9102.10

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur la situation de nombreux parents dont une procédure d'adoption est en cours à Haïti.

Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 à Haïti, le collectif « SOS Haïti Enfants Adoptés » s'est créé et regroupe les parents français dont les enfants étaient tous en cours d'adoption avant la catastrophe.

Le mouvement souhaite agir de manière légale et transparente dans le but d'obtenir de l'Etat français le traitement en urgence des dossiers pour que l'évacuation de tous les enfants en cours d'adoption (agrément et apparentement) puisse avoir lieu. Le collectif considère que l'examen des dossiers est certes obligatoire, mais que les moyens mis en place au regard des objectifs sont dérisoires.

En outre le collectif souhaite qu'un accord soit trouvé entre l'Etat haïtien et l'Etat français permettant d'évacuer tous les enfants en cours d'adoption vers leurs familles dans un esprit respectueux des deux pays.

SOS Haïti Enfants Adoptés dénonce un sentiment d'abandon. La lenteur due à un manque de ressources et de moyens, la discrimination faite entre les enfants selon les étapes administratives qu'auraient franchi leurs dossiers, ainsi que l'absence de décision claire laisse désormais place au désarroi et aux initiatives les plus hasardeuses.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

4, rue Jacques Tourneur - BP 90069 - 57703 HAYANGE Cedex - Téléphone : 03 82 84 06 06 - Télécopie : 03 82 84 66 88
E-mail : michel.liebgott@wanadoo.fr - www.michel-liebgott.com

Je vous serais donc reconnaissant d'étudier avec une particulière attention ce dossier pour que des solutions soient rapidement trouvées.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à ma requête et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma haute considération.

B. Confialement

Michel Liebgott